

## PROCES-VERBAL de la SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 Avril 2026

CONVOCAION DU 21 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois d'avril à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de BOULOIRE.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

|                           |                            |                                |
|---------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| DAGUENET Yves             | LESOURD Angélique          | RENOU Maxime (arrivée à 20h22) |
| PIE Charlène              | PORTE Jérôme               | DOUYÈRE Olivier                |
| GIRAULT Sylvère           | BUISARD Géraldine          | GODMER Elodie                  |
| GUICHARD-COTTEREAU Gaëlle | BRANLY Philippe            | HERRAULT Anthony               |
| VERON Eric                | GRASSIN-VERON Maude        | DELOUBES Anne-Marie            |
| SAVOYE Vanessa            | AMESLON Enzo               |                                |
| HARASSE Jean-Pierre       | TOUCHARD-HERRAULT Mireille |                                |

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h 00.

Monsieur le Maire constate le quorum.

Madame Gaëlle COTTEREAU est désignée Secrétaire de séance.

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 9 mars 2026**

Monsieur le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte-rendu de la séance du 9 mars 2026.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du 9 mars 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mars 2026**

Monsieur le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte-rendu de la séance du 27 mars 2026.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du 27 mars 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.



### D03 TAXES LOCALES – VOTE DES TAUX COMMUNAUX POUR 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux des taxes locales et de conserver les taux appliqués en 2025, à savoir :

| Taux de la Commune                                    | Taux votés en 2025 | Taux proposés pour 2026 |
|-------------------------------------------------------|--------------------|-------------------------|
| Taxe d'habitation (TH) taux de référence voté en 2019 | 25,88 %            | 25,88 %                 |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)        | 44,61 %            | 44,61 %                 |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)   | 35,70 %            | 35,70 %                 |

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer pour l'année 2026 les taux des impôts directs locaux tels que définis dans le tableau ci-dessus.

### D04 SERVICE GÉNÉRAL – BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Gaëlle COTTEREAU pour la présentation du budget. Une lecture ligne à ligne est effectuée en séance à la demande de Monsieur Olivier DOUYERE. Plusieurs imputations suscitent des demandes de précisions :

#### Dépenses de fonctionnement :

- 60631 : Madame Anne-Marie DELOUBES demande quels sont les produits concernés par cette imputation. Il est indiqué qu'il s'agit, entre autre, des produits d'entretien utilisés par les services communaux
- 6068 : Monsieur Olivier DOUYERE demande quels sont les produits concernés par cette imputation. Cette question nécessite une recherche, la réponse n'est pas donnée en séance. *(Cette imputation est utilisée pour passer les factures relatives aux copies des différents copieurs de la commune, ainsi que les forfaits de connexion desdits copieurs)*
- 61521 : Madame Anne-Marie DELOUBES fait remarquer que l'achat d'un robot tondeuse devait diminuer les coûts d'entretien du terrain de foot et constate que les prévisions budgétaires augmentent. Monsieur Jean-Pierre HARASSE précise que l'entretien du terrain nécessite l'intervention d'une entreprise avec laquelle la commune a souscrit une prestation sur 3 ans.
- 657363 : Madame Anne-Marie DELOUBES s'étonne de la diminution de la prévision de la subvention au CCAS dans la mesure où les demandes d'aide sociale semblent augmenter. Madame Gaëlle COTTEREAU précise que le budget primitif du CCAS a été voté par la mandature précédente et qu'il comporte le montant présenté en séance dans ses recettes de fonctionnement.
- 657363 : Madame Anne-Marie DELOUBES interroge que le montant prévisionnel de la subvention aux écoles. Madame Gaëlle COTTEREAU précise que ce montant correspond à une demande de financement d'un voyage scolaire. Elle indique également que les prévisions de cette imputation ont été travaillées par l'équipe précédente.

Monsieur Olivier DOUYERE demande si une commission finances a travaillé ce budget primitif. Il est indiqué que l'actuelle municipalité est en place depuis seulement 4 semaines. Une telle commission n'est pas encore mise en place. Monsieur le Maire indique que la mise en place de commissions municipale sera proposée lors d'un prochain conseil municipal.

#### Recettes de fonctionnement :

- 741171 : Monsieur Olivier DOUYERE demande pourquoi les prévisions relatives à la DSR sont plus importantes que sur l'exercice précédent. Il demande si c'est en lien avec la reconnaissance de la Commune en Zone de revitalisation rurale. La réponse n'est apportée avec certitude en séance. *Après analyse, il est à noter une hausse nationale importante de la DSR et un recentrage des aides vers les communes rurales les plus fragiles.*
- 7478 : Monsieur Olivier DOUYERE indique que le compte administratif 2025 fait état d'un réalisé de 24 291, 21 € et les prévisions 2026 sont estimées à 266 551 €. Il demande une explication sur cette différence. La réponse n'est pas apportée en séance. *Les 24 291,21 € correspondent à un versement de la CAF, un versement du SDIS et un versement du collègue. La différence s'explique par la prévision de*

la récupération d'un leg par le foyer soleil pour les travaux. Ce leg prévu l'année dernière n'ayant pas été réalisé, il a été de nouveau inscrit en recette sur le BP 2026.

Dépenses d'investissement :

- Monsieur Olivier DOUYERE demande le détail des Restes à Réaliser. Il est indiqué en séance qu'il sera transmis ultérieurement. (annexe 1 au présent Procès-verbal)
- 2183 : Madame Anne-Marie DELOUBES demande si l'acquisition de PC pour l'école est prévue au budget. Il est répondu par l'affirmative.

La présentation du Budget primitif n'appelant plus de remarque, Monsieur le Maire propose au vote les inscriptions présentées ci-dessous.

| <b>FONCTIONNEMENT</b> |                                        |                     |                 |                                        |                     |
|-----------------------|----------------------------------------|---------------------|-----------------|----------------------------------------|---------------------|
| <b>Dépenses</b>       |                                        |                     | <b>Recettes</b> |                                        |                     |
| 011                   | Charges à caractère général            | 789 409             | 013             | Atténuation de charges                 | 1 500               |
| 012                   | Charges de personnel                   | 1 003 703           | 70              | Produits des services                  | 152 160             |
| 014                   | Atténuation de produits                | 4 531               | 73              | Impôts et taxes                        | 373 190             |
| 023                   | Virement à section investissement      | 748 601             | 731             | Fiscalité locale                       | 1 097 049           |
| 042                   | Transfert entre sections               | 11 719,38           | 74              | Dotations et participations            | 1 045 867           |
| 65                    | Autres charges de gestion              | 153 669,62          | 75              | Autres produits de gestion             | 70 920              |
| 66                    | Charges financières                    | 29 900              | 76              | Produits financiers                    | 3 107               |
| 67                    | Charges exceptionnelles                | 1 500               | 77              | Produits spécifiques                   | 500                 |
| 68                    | Dotations amortissements et provisions | 1 260               | 773             | Mandats annulés (exercices antérieurs) | 500                 |
|                       | <b>TOTAL Dépenses</b>                  | <b>2 744 293</b>    |                 | <b>TOTAL Recettes</b>                  | <b>2 744 293</b>    |
| <b>INVESTISSEMENT</b> |                                        |                     |                 |                                        |                     |
| <b>Dépenses</b>       |                                        |                     | <b>Recettes</b> |                                        |                     |
| 16                    | Emprunt remboursement capital          | 121 600             | 001             | Solde d'exécution reporté              | 734 163,84          |
| 20                    | Immobilisations incorporelles          | 21 116,50           | 021             | Virement à section investissement      | 748 601             |
| 21                    | Immobilisations corporelles            | 1 502 207,50        | 024             | Produit des cessions                   | 95 000              |
| 23                    | Immobilisations en cours               | 1 316 120,66        | 040             | Transfert entre sections               | 11 719,38           |
| 041                   | Opération d'ordres                     | 47 496              | 041             | Opération d'ordres                     | 47 496              |
|                       |                                        |                     | 10              | Dotations Fonds divers                 | 89 000,62           |
|                       |                                        |                     | 1068            | Excédent fonctionnement capitalisé     | 700 555,14          |
|                       |                                        |                     | 13              | Subventions d'investissement           | 582 004,68          |
|                       | <b>TOTAL Dépenses</b>                  | <b>3 008 540,66</b> |                 | <b>TOTAL Recettes</b>                  | <b>3 008 540,66</b> |

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2026 pour le Service Général, arrêté ci-dessus.

**D05 ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2026**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Gaëlle COTTEREAU pour la présentation du budget. Une lecture ligne à ligne est effectuée en séance.

Monsieur Olivier DOUYERE demande des précisions sur les travaux d'investissement envisagés. Monsieur Sylvère GIRAULT indique qu'il n'a pas pu encore rencontrer la SAFEGE, ce qui ne lui permet pas de répondre avec précisions à la question.

La présentation du Budget primitif ; Monsieur le Maire propose au vote les inscriptions présentées ci-dessous.

| EXPLOITATION   |                                           |                     |          |                                       |                     |
|----------------|-------------------------------------------|---------------------|----------|---------------------------------------|---------------------|
| Dépenses       |                                           |                     | Recettes |                                       |                     |
| 011            | Charges à caractère général               | 24 980              | 042      | Opér.ordre – transfert entre sections | 30 257,36           |
| 023            | Virement à section investissement         | 81 319              | 70       | Vente de produits                     | 157 990             |
| 042            | Opér.ordre – transfert entre sections     | 81 691,55           | 75       | Autres produits de gestion courante   | 2,19                |
| 65             | Autres charges de gestion courante        | 0                   |          |                                       |                     |
| 66             | Charges financières                       | 59                  |          |                                       |                     |
| 68             | Dotations aux provisions et dépréciations | 200                 |          |                                       |                     |
|                | <b>TOTAL</b>                              | <b>188 249,55</b>   |          | <b>TOTAL</b>                          | <b>188 249,55</b>   |
| INVESTISSEMENT |                                           |                     |          |                                       |                     |
| Dépenses       |                                           |                     | Recettes |                                       |                     |
| 040            | Opér.ordre – transfert entre sections     | 30 257,36           | 001      | Excédent antérieur reporté            | 1 266 037,38        |
| 16             | Emprunt remboursement capital             | 7 307               | 021      | Virement de section fonctionnement    | 81 319              |
| 20             | Immobilisations incorporelles             | 25 000              | 040      | Opér.ordre – transfert entre sections | 81 691,55           |
| 21             | Immobilisations corporelles               | 25 859              | 106      | Réserve                               | 117 770,83          |
| 23             | Immobilisations en cours                  | 1 458 395,4         | 13       | Subvention d'investissement           | 0                   |
|                | <b>TOTAL</b>                              | <b>1 546 818,76</b> |          | <b>TOTAL</b>                          | <b>1 546 818,76</b> |

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité (18 pour, 1 abstention – *Olivier DOUYERE*), le budget primitif 2026 pour le Service Assainissement, arrêté ci-dessus.

## 1.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

### D06 ACHAT DE TERRAINS RUE SAINT JULIEN

Monsieur le Maire précise qu'en 2024, une étude de faisabilité a été réalisée par le cabinet AUDICE, financée par la Banque des Territoires, portant sur un éventuel aménagement pour un habitat mixte sur le site du silo rue de la Gare, sous réserve de son acquisition par la collectivité auprès d'Agri-Négoce.

Dans cette étude, afin de faciliter la circulation sur le secteur, il est prévu de créer une voirie entre la rue du Verger et la rue Saint Julien.

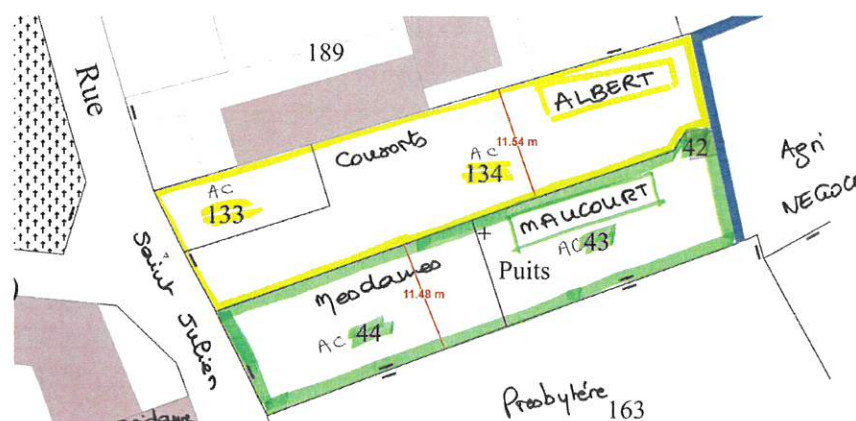


La création de cette nouvelle voirie est conditionnée à l'achat de deux terrains donnant sur la rue Saint Julien, l'un appartenant aux conjoints ALBERT, l'autre appartenant à Mesdames MAUCOURT.

La Commune a reçu une proposition de chacun des propriétaires pour l'acquisition de ces parcelles.

Par ailleurs, l'acquisition de ces parcelles par la Commune pourrait offrir une autre possibilité : la création d'un parking supplémentaire pour le Centre Culturel, en supprimant la construction de quelques habitations du projet. Le stationnement existant sur le secteur est en effet très limité lors des manifestations ou spectacles se déroulant à Epidaure.

Ces terrains situés en plein centre présentent donc un intérêt certain pour des projets communaux.



#### ➤ Terrain ALBERT

Les Consorts ALBERT sont propriétaires des parcelles cadastrées section AC n° 133 et n° 134. La superficie totale du terrain est de 699 m<sup>2</sup>. Le prix demandé s'élevait à 18 600 €. Après négociation, les consorts Alberts acceptent de céder leur terrain pour 25€ le m<sup>2</sup> soit un total de 17 475 €.

#### ➤ Terrain MAUCOURT

Les parcelles cadastrées section AC n° 42, 43 et 44 sont propriétés de Mesdames MAUCOURT. La superficie totale du terrain est de 613 m<sup>2</sup>. Le prix demandé s'élève à 25 000 €. Une négociation est actuellement en cours.

Monsieur le Maire précise que s'agissant d'un achat inférieur à 180 000 €, la Commune n'a pas à solliciter l'avis de France Domaine.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce dossier d'acquisition de terrains, étant précisé que la rédaction de l'acte sera confiée soit à l'ATESART, soit à un notaire choisi par le vendeur et que les frais relatifs à cet achat seront à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise l'achat des deux terrains pour la somme maximale de 17 475 € pour le terrain ALBERT et de 17 475 € pour le Terrain MAUCOURT
- Autorise le Maire à poursuivre les négociations pour le terrain MAUCOURT
- Autorise que la rédaction de l'acte notarié soit confié à l'ATESART ou à un notaire choisi par le vendeur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisitions.
- Autorise l'inscription des crédits correspondants à cette acquisition au Budget 2026.

## **D07 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'EUROPE – FEADER LEADER RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET RÉAMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire rappelle que l'opération de rénovation énergétique et d'extension de la Mairie comprend les actions suivantes :

- Rénovation et restructuration des locaux existants :

- rénovation énergétique : changement des huisseries (portes et fenêtres du RDC et de l'étage), changement du mode de chauffage avec l'installation d'une pompe à chaleur (actuellement chaudière à fuel), isolation des rampants et des murs, installation d'un éclairage à leds, mise en place d'une régulation du chauffage et d'une ventilation,
- réorganisation des espaces intérieurs pour augmenter le nombre de bureaux au rez-de chaussée,

- aménagement d'une salle pour la conservation des archives,
- rénovation totale d'un petit bâtiment existant de 20 m<sup>2</sup> pour la création d'un bureau indépendant pouvant accueillir des permanences de divers organismes.
  - Construction d'un bâtiment neuf de 159 m<sup>2</sup>
- comprenant un sas d'entrée pour l'attente de l'accueil et la salle du Conseil Municipal/Salle des Mariages,
- la construction de cette extension répondra aux normes de la RE 2020 en vue d'assurer l'amélioration de la performance énergétique et du confort des bâtiments, tout en réduisant au maximum leur impact carbone.

Les objectifs attendus de cette opération :

- Réorganisation des bâtiments actuels avec rénovation des espaces intérieurs existants pour réduire la consommation énergétique, optimiser les surfaces disponibles, adapter les locaux à l'activité, faciliter les échanges entre les élus et le personnel administratif et améliorer les conditions de travail et de sécurité des agents.
- Créer une extension reliée aux locaux actuels sur l'esplanade située à l'arrière afin de :
  - aménager une entrée qui assure un accueil mieux adapté pour du public varié : PMR, poussettes ...
  - configurer un espace d'attente plus convivial tout en respectant la confidentialité des échanges,
  - créer une salle de Conseil Municipal/Salle des mariages plus grande permettant un accueil moins confiné pour le public lors des séances et plus fonctionnelle.

Ce projet a été retenu par le Groupe d'Action Local du Perche Sarthois pour l'obtention d'une aide de l'Union Européenne au titre du programme LEADER. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter cette subvention.

Monsieur le Maire précise que la subvention s'élève à 60 000 € selon le plan de financement suivant :

| Type de DEPENSES                  | MONTANT HT          | RESSOURCES                                               | Montant proratisé   | Montant subventionnable retenu |
|-----------------------------------|---------------------|----------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------------|
| Travaux                           | 693 418.08 €        | Etat : DETR                                              | 197 306.74 €        | 767 900 €                      |
| - Retenues de garanties (travaux) | - 34 670.92 €       | Etat : Fonds Vert                                        | 36 029.93 €         | 767 900 €                      |
|                                   |                     | Conseil Régional :<br>Contrat Pays de la Loire 2026      | 32 619 €            | 138 803 €                      |
|                                   |                     | Conseil Départemental :<br>Plan d'investissement durable | 36 252.97 €         | 767 900 €                      |
|                                   |                     | Union Européenne :<br>FEADER (LEADER) :                  | 60 000 €            |                                |
|                                   |                     | Autofinancement :                                        | 296 538.52 €        |                                |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>658 747.16 €</b> | <b>TOTAL</b>                                             | <b>658 747.16 €</b> |                                |

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- sollicite auprès de l'Union Européenne l'attribution d'une aide financière au titre du programme LEADER,
- précise que la Commune assurera l'autofinancement de ce projet, quel que soit le montant des cofinancements accordés,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

#### **D08 ASSAINISSEMENT - CONVENTION 2026-2028 ENTRE LA COMMUNE ET LE SATESE**

Monsieur le Maire rappelle que depuis de nombreuses années, le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration) de la Sarthe assure le suivi de la station d'épuration de Bouloire.

La dernière convention de partenariat signée entre le Département et la Commune a été établie pour le suivi de la station pendant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2025.

Le Département propose à la Commune la conclusion d'une nouvelle convention pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028, avec des missions à réaliser par le SATESE concernant l'assistance technique réglementaire et en matière de conseil.

Le coût de la prestation s'élève à 0,50 € TTC par habitant (0,41 € TTC en 2025), soit environ 1 077 € par an.

Le projet de convention est joint en annexe du présent procès-verbal.

Après en avoir délibéré, à la majorité (18 pour, 1 abstention – *Eric VERON*), le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention jointe en annexe
- autorise l'inscription des crédits correspondants au budget 2026-2027 et 2028.

## **D09 SPECTACLE PYROTECHNIQUE DU 14 JUILLET**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la proposition de la société PYRO CONCEPT pour la mise en œuvre du spectacle pyrotechnique prévu le mardi 14 juillet 2026.

La prestation de PYRO CONCEPT comprend la fourniture et la livraison de l'artifice sur le site, la prestation des artificiers, la couverture assurance et la sonorisation. Le devis présenté s'élève à 8 125 € HT.

Un échange a lieu en séance sur la localisation du feu d'artifice et du risque d'annulation en cas de sécheresse. En cas d'annulation, des coûts sont tout de même supportés par la Commune. Monsieur Olivier DOUYERE suggère que ces coûts soient renégociés avec le prestataire.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- autorise la réalisation de cette prestation
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis de PYRO CONCEPT d'un montant de 8 125 € HT
- autorise l'inscription des crédits correspondants au budget 2026

## **D10 COTISATION 2026 A L'ASSOCIATION DU COMICE DU PAYS BILURIEN**

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, l'association du Comice du Pays Bilurien sollicite les 7 communes de l'ancien canton de Bouloire pour une participation financière, en vue d'organiser le prochain comice qui aura lieu à Val de la Hune du vendredi 28 août au dimanche 30 août 2026.

Le Comice du Pays Bilurien demande aux communes adhérentes une cotisation de 0,70 € par habitant. Pour 2026, le montant s'élève à 1 507,80 € pour les 2 154 habitants de Bouloire.

Le Conseil Municipal est invité par Monsieur le Maire à se prononcer sur l'attribution de cette cotisation.

Après en avoir délibéré, à la majorité (18 pour, 1 abstention – *Eric VERON*), le Conseil Municipal :

- Autorise l'attribution d'une subvention de 1 507,80 € à l'association du comice du pays bilurien

## **D11 INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Monsieur le Maire rappelle que selon à l'article L 2123-20-1 du CGCT, il revient au Conseil Municipal de fixer par délibération les indemnités des élus.

Les indemnités sont fixées en fonction du nombre d'habitants de la commune et par rapport à l'Indice Brut Terminal (IBT) de l'échelle de rémunération de la fonction publique (valeur brute de l'IBT 1027 = 4 110,52 €).

Pour les communes comme Bouloire, comprises dans la strate de 1 000 à 3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité pouvant être versée au Maire est fixé à 55,7% de l'IBT (soit valeur actuelle en brut : 2 289,56 €), et pour les Adjointes à 21,38% de l'IBT (soit valeur actuelle en brut : 878,83 €).

L'indemnité du Maire est attribuée de droit au taux maximal, sauf si ce dernier demande à percevoir une indemnité inférieure.

A Bouloire, depuis plusieurs mandats, le Maire et les Adjointes ne perçoivent pas les indemnités au taux maximal. Pour le Maire, le taux est de 36%, pour les Adjointes, il est de 16%.

Sur proposition de Monsieur Maire, le Conseil Municipal est invité à poursuivre dans ce sens et à ne pas attribuer le taux maximal d'indemnités aux élus de l'exécutif municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'attribuer au Maire les indemnités de fonction au taux de 36% de l'indice brut terminal de rémunération dans la fonction publique (soit 1 479,78 € brut par mois actuellement).
- décide d'attribuer aux Adjointes les indemnités de fonction au taux de 16% de l'indice brut terminal de rémunération dans la fonction publique (soit 657,68 € brut par mois actuellement).

### **1.3 PERSONNEL COMMUNAL**

#### **D12 DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES DANS LA FONCTION PUBLIQUE**

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités et établissements publics ont l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés.

Aussi, une convention a été signée en 2022 entre la Commune et le Centre de Gestion (CDG) de la Sarthe pour confier cette mission au CDG. Par courrier du 10 mars 2026, le CDG a informé les collectivités que cette mission se terminait le 30 avril 2026 compte tenu d'une mutualisation de la prestation.

En effet, dans le cadre d'une mutualisation des 5 centres de gestion des Pays de la Loire et d'un groupement de commande, la mise en œuvre régionale du dispositif de signalement a été confiée à l'entreprise QUALICONSULT pour une première période courant de la signature de la convention jusqu'au 9 juillet 2027, renouvelable jusqu'au 9 juillet 2029.

Monsieur le Maire précise qu'en 2026, il ne sera procédé à aucune facturation des prestations proposées.

Au regard de l'évaluation du recours au dispositif, un tarif spécifique pourra être arrêté et révisé chaque année à compter de l'exercice 2027. La définition et la révision de ce tarif donneront lieu à la signature d'avenants à la convention.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce dispositif. :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la collectivité au dispositif de signalement assuré par le Centre de gestion de la Sarthe dans le cadre du marché régional coordonné par le Centre de gestion de de la Loire-Atlantique ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement avec le Centre de gestion de la Sarthe.

### **1.4 POINTS DIVERS**

#### **D13 RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS (MANDAT PRÉCÉDENT)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire précédent certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les dernières décisions qui ont été prises par le Maire précédent dans les domaines délégués, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
  - \* Migration Version 5 du panneau lumineux chez ACE pour 1 268 € HT,

La question de la mise à jour du panneau d'information est posée en séance. Ce dernier ne contient plus d'actualité. Madame Charlène PIE précise que suite à une migration intervenue en février, une formation était nécessaire pour permettre le bon fonctionnement du panneau. Cette formation n'a pas été réalisée à ce jour. Elle est prévue le 12 mai prochain.

- \* Achat d'un meuble bibliothèque pour la maison médicale chez BUT pour 124,99 € HT,
- \* Fourniture et remplacement d'un moteur VMC dans les sanitaires de l'école maternelle chez FHV Mayenne pour 1 413,06 € HT,
- \* Fourniture et pose de matériel incendie sur les citernes de gaz Foot et Cantine pour 510,56 € HT,
- \* Achat de jeux pour l'école chez L'ATHANOR SEME pour 1 075 € HT,
- \* Traçage peinture place de stationnement à la maison médicale par TRACAGE SERVICE pour 600 € HT,

Madame Anne-Marie DELOUBES demande si les traçages prévus derrière la fleuriste sont réalisés, et précise que cela fait plusieurs mois que c'est urgent. Monsieur Eric VERON indique qu'il a récupéré un certain nombre de devis par le précédent Elu en charge du dossier et qu'il est pour le moment dans l'étude de toutes ces informations.

- \* Achat 2 onduleurs pour la Mairie chez CONTY pour 256,52 € HT,
- \* Remplacement du groupe de pompe CTA de la chaufferie à la salle polyvalente-gymnase par ENGIE pour 1 236,90 € HT,
- \* Remplacement des câbles depuis l'armoire électrique à la salle polyvalente par l'entreprise GUERIN pour 2 970€ HT,
- \* Achat d'un réfrigérateur pour le logement rue Jean Moulin chez SUPER U pour 191,66 € HT,
- \* Achat d'un four micro-ondes pour le logement rue Jean Moulin chez SUPER U pour 66,66 € HT,
- \* Rédaction d'un acte de vente (parcelle HUREAU) par ATESART pour 580,12 € HT,
- \* Fourniture et mise en place de 2 portes de cases columbarium par la Sté Vautcranne pour 216,67 € HT.

- Avenant aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrat d'assurance et indemnité de sinistre : Néant
- Concessions dans le cimetière :
  - \* Achat d'une concession de terrain pour une durée de 30 ans par la famille HELFRICH
  - \* Achat d'une concession de terrain pour une durée de 30 ans par la famille LECOMTE
  - \* Achat d'une concession de caverne pour une durée de 15 ans par la famille POIGNANT
  - \* Achat d'une concession de terrain pour une durée de 30 ans par la famille SIMIER
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Prémption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :
  - \* Vente par les Consorts ROQUAIN d'une propriété bâtie au 10 chemin du Rocher,
  - \* Vente par Mme BULOT d'une propriété bâtie au 61 rue du Jeu de Paume,
  - \* Vente par les Consorts COCHIN d'une propriété bâtie au 11 chemin du Dué.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

#### **D14 CONVENTION POUR L'ENTRETIEN PAR L'ECOPATURAGE D'UNE PARCELLE DE COMPENSATION SUR LA COMMUNE DE BOULOIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en œuvre des mesures compensatoires liées au créneau de dépassement sur la RD 357, la Commission permanente du Conseil Départemental a décidé de donner un avis favorable à la signature d'une convention de mise à disposition gracieuse d'une parcelle de prairie (ZK 53) sur la commune de Bouloire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser le Maire à signer cette convention en annexe du présent procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention.

### **D15 MÉDIATHÈQUE - BILAN D'ACTIVITÉS 2025**

Monsieur le Maire précise que la responsable de la Médiathèque a établi le bilan d'activités de cette structure pour l'année 2025. Ce rapport ayant été envoyé par mail aux conseillers municipaux avant la séance, le Conseil Municipal en prend acte.

#### **➤ DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit à élire ses représentants dans différentes structures pour la durée du mandat municipal. Il est procédé aux désignations suivantes :

### **D16 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est Président de droit du CCAS.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à fixer le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS dans la limite maximum de 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et d'un nombre égal de membres nommés par le Maire hors des élus du Conseil Municipal (avec obligatoirement 1 représentant des associations familiales sur proposition de l'UDAF, 1 représentant des associations de retraités et de personnes âgées, 1 représentant des personnes handicapées, 1 représentant d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer à 12 le nombre d'administrateurs du CCAS, soit 6 élus issus du Conseil Municipal et 6 membres extérieurs nommés par le Maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à 12 le nombre d'administrateur du CCAS.

Il est ensuite procédé à la nomination des 6 élus issus du Conseil Municipal. Sont désignés :

- COTTEREAU Gaëlle
- SAVOYE Vanessa
- VERON Maude
- DELOUBES Anne-Marie
- BUISARD Géraldine
- GODMER Elodie

### **D17 SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de désigner 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants de la Commune au SMAEP. Il est précisé que, compte tenu de la fusion du SMAEP avec le Syndicat de ???, le nombre de représentants de la Commune de Bouloire sera de 3 titulaires et 3 suppléants.

Sont désignés comme Délégués titulaires :

- PORTE Jérôme
- GIRAULT Sylvère
- AMESLON Enzo
- HERRAULT Anthony
- DOUYERE Olivier

Sont désignés comme Délégués suppléants

- HARASSE Jean-Pierre
- BRANLY Philippe
- DELOUBLES Anne-Marie
- TOUCHARD-HERRAULT Mireille
- RENOU Maxime

## **D18 – DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL – ORGANISMES DIVERS**

### **✓ COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE**

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de désigner 1 délégué du Conseil Municipal au CNAS, Madame Gaëlle COTTEREAU est désignée comme représentante de la Commune au CNAS.

### **✓ AGENCE DES TERRITOIRES DE LA SARTHE (ATESART)**

Monsieur le Maire indique que la SPL Agence des Territoires de la Sarthe a pour objet de proposer une offre de service d'ingénierie publique pour l'étude et/ou la réalisation de projets liés à l'aménagement et au développement du territoire des collectivités actionnaires.

Il convient de désigner un représentant de la Commune au sein de l'Assemblée générale et de l'Assemblée spéciale de la SPL,

Monsieur Eric VERON est désigné comme représentant de la Commune à l'Assemblée générale et à l'Assemblée spéciale de la SPL.

### **✓ INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE DU BASSIN DE LA SARTHE**

Monsieur le Maire rappelle que cette institution gère les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). La commune de Bouloire est concernée par le SAGE Huisne.

Il convient de désigner un représentant de la Commune à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe,

Monsieur Sylvère GIRAULT comme référente SAGE et interlocuteur de l'Institution et de la Commission Locale de l'Eau.

### **✓ CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE**

Monsieur le Maire précise qu'il convient de désigner 2 représentants au conseil d'administration du Collège de Bouloire,

Madame Charlène PIE et Madame Elodie GODMER sont désignées comme représentantes de la Commune.

### **✓ CONSEIL DE L'ÉCOLE PRIMAIRE**

Monsieur le Maire précise qu'il convient de désigner 1 représentant au Conseil d'Ecole de l'école primaire René Cassin (1 titulaire et 1 suppléant),

Madame Anne-Marie DELOUBLES et Madame Géraldine BUISARD sont désignées comme représentantes de la Commune.

### **✓ CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE SIMONE VEIL**

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de désigner 1 représentant au Conseil de la Vie Sociale de la MAS Simone Veil à Bouloire,

Madame Géraldine BUISARD est désignée comme représentante de la Commune.

### **✓ CORRESPONDANT DÉFENSE**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un correspondant Défense. Le rôle consiste à sensibiliser les concitoyens aux questions de défense. Pour l'accompagner et le soutenir dans sa mission, le correspondant peut compter sur les délégués militaires départementaux.

Monsieur Enzo AMESLON est désigné comme correspondant Défense de la Commune.

### **✓ ORGANISMES HLM**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner 1 représentant auprès des différents organismes HLM ayant des logements sur la Commune, pour siéger aux commissions d'attribution des logements

Madame Anne-Marie DELOUBLES est désignée comme représentante de la Commune auprès des différents organismes HLM

## **D19 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Il est précisé que le Maire, est président de cette commission et qu'elle est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants, élus par le Conseil Municipal

Sont désignés comme Membres titulaires :

- HARASSE Jean-Pierre
- VERON Eric
- DOUYERE Olivier

Sont désignés comme Membres suppléants :

- RENOUE Maxime
- GIRAULT Sylvère
- HERRAULT Anthony

## **D20 COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES POUR L'ÉLECTION DE SES MEMBRES**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une commission d'ouverture des plis intervient en cas de nouvelle délégation du service public ou en cas d'avenant au contrat d'affermage entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

A Bouloire, seul le Service Public de l'assainissement collectif est délégué. Actuellement, ce service est délégué à l'entreprise PIGEON Eau et Solutions, avec un contrat portant sur la période 2026/2036.

Il est rappelé que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission DSP est composée par le maire, président, et par 3 membres du conseil municipal

Sont désignés comme Membres titulaires :

- GIRAULT Sylvère
- VERON Eric
- GODMER Elodie

Sont désignés comme Membres suppléants :

- BUISARD Géraldine
- GRASSIN Maude
- HERRAULT Anthony

## **D21 COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Monsieur le Maire expose aux membres présents que dans les communes de plus de 2 000 habitants, il est institué une commission communale des impôts directs qui est appelée à se réunir au moins 1 fois par an à la demande du directeur départemental des finances publiques, sur convocation du maire.

Monsieur le Maire indique que la commission est compétente pour :

- dresser avec l'administration la liste des locaux de référence retenus pour la détermination de la valeur locative des biens imposables à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la taxe d'habitation, déterminer la surface pondérée et établir les tarifs d'évaluation correspondants, procéder à l'évaluation des propriétés bâties pour l'assiette des mêmes taxes et arrêter les tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formuler des observations et avis sur la liste annuelle des personnes assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés ou sur les réclamations portant sur une question de fait relative à certains impôts directs locaux
- recevoir communication, dans certains cas, des propositions de dégrèvements.

Monsieur le Maire ajoute que cette commission, présidée par le Maire, est composée de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants et que le choix des membres est opéré par la Direction des services fiscaux sur présentation d'une liste, en nombre double, de contribuables représentant chaque catégorie d'impôts.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la liste suivante comprenant 32 personnes susceptibles de former la Commission Communale des Impôts Directs :

| Qualité                                      | Impôts                   | NOM                  | Prénom            |
|----------------------------------------------|--------------------------|----------------------|-------------------|
| <b>Titulaires</b>                            | Taxe Foncière            | DAGUENET             | Yves              |
|                                              | Taxe Foncière            | GIRAULT              | Sylvère           |
|                                              | Taxe Foncière            | VERON                | Eric              |
|                                              | Taxe Foncière            | DURAND               | Gilles            |
|                                              | Taxe d'Habitation        | HARASSE              | Jean-Pierre       |
|                                              | Taxe d'Habitation        | PORTE                | Jérôme            |
|                                              | Taxe d'Habitation        | PAINEAU              | Jean-Marc         |
|                                              | Taxe d'Habitation        | VERITE               | Eliane            |
|                                              | Taxe d'Habitation        | BEGHELLI             | Josette           |
|                                              | Taxe d'Habitation        | VERON                | Julien            |
|                                              | CFE                      | SERVEAU              | Franck            |
|                                              | CFE                      | VERRON               | Laurent           |
|                                              | CFE                      | BESNARD              | Ludovic           |
|                                              | CFE                      | GUILLARD             | Nicolas           |
| <b>Suppléants</b>                            | <i>Taxe Foncière</i>     | <i>CROISEAU</i>      | <i>Michel</i>     |
|                                              | <i>Taxe Foncière</i>     | <i>CHERON</i>        | <i>Marinette</i>  |
|                                              | <i>Taxe Foncière</i>     | <i>FILLETTE</i>      | <i>Jocelyne</i>   |
|                                              | <i>Taxe Foncière</i>     | <i>TESSIER</i>       | <i>Eveline</i>    |
|                                              | <i>Taxe d'Habitation</i> | <i>CHANTEPIE</i>     | <i>Christiane</i> |
|                                              | <i>Taxe d'Habitation</i> | <i>BEGUEY</i>        | <i>Philippe</i>   |
|                                              | <i>Taxe d'Habitation</i> | <i>RICOSSAY</i>      | <i>Rodrigue</i>   |
|                                              | <i>Taxe d'Habitation</i> | <i>OLIVIER</i>       | <i>Lucie</i>      |
|                                              | <i>Taxe d'Habitation</i> | <i>ZABNER</i>        | <i>Sébastien</i>  |
|                                              | <i>Taxe d'Habitation</i> | <i>GELINEAU</i>      | <i>Isabelle</i>   |
|                                              | <i>CFE</i>               | <i>LAUDE</i>         | <i>Clément</i>    |
|                                              | <i>CFE</i>               | <i>LECONTE</i>       | <i>Adrien</i>     |
|                                              | <i>CFE</i>               | <i>CISSE</i>         | <i>Victor</i>     |
|                                              | <i>CFE</i>               | <i>PASQUIER</i>      | <i>Willy</i>      |
| <b>Commissaires domiciliés hors Bouloire</b> |                          |                      |                   |
|                                              | Titulaire                | CISSE                | Pascal            |
|                                              | Titulaire                | CHEVEREAU-GUILLOCHON | Sylvia            |
|                                              | Suppléant                | SABLE                | David             |
|                                              | Suppléant                | POUPIN               | Jean-Claude       |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopté la majorité (17 pour, 2 abstentions *Olivier DOUYERE, Elodie GODMER*) la liste ci-dessus.

## 2 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET RÉALISATIONS EN COURS

- Madame Gaëlle COTTEREAU informe les membres du Conseil Municipal du souhait de la commune de participer aux journées du patrimoine et lance un appel à appel à bénévole.

- Dans le cadre de la manifestation 1906 dans le rétro des 30 et 31 mai prochain, une étape est prévue sur la commune de Bouloire sur la journée du samedi. Une réflexion est en cours sur l'organisation de cette journée.
- Monsieur Olivier DOUYERE indique avoir démissionné de son mandat de conseiller communautaire. Il est remplacé par Monsieur Anthony HERRAULT.
- Information sur les travaux de rénovations énergétiques à l'école : les travaux sont quasiment terminés.
- Informations sur les travaux de la Mairie : il est fait mention de difficultés dans la gestion des travaux par l'architecte (constat de l'absence de prise en compte du devenir du réseau de téléphonie pendant et après les travaux, du réseau informatique pendant les travaux, absence de toilettes homme/femme, absence de prise en compte du devenir de l'alarme anti-intrusion pendant et après les travaux). Travaux sur les réseaux EU/EP en cours. Il est espéré une fin des travaux pour l'été.
- Monsieur Olivier DOUYERE demande si une police de l'urbanisme sera mise en place. La question n'est pas tranchée. Monsieur le Maire rappelle qu'il est en fonction depuis seulement 4 semaines et qu'il se consacre pour l'heure aux travaux et dossiers en cours.
- Monsieur Jérôme PORTE demande s'il serait possible, lors de la cérémonie de commémoration du 8 mai, d'interdire la circulation sur le trajet du cortège, dans un souci de sécurité et de respect.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Le secrétaire de séance,  
Gaëlle COTTEREAU



